association vaudoise
des organisations privées
pour personnes en difficulté

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Feuille de route 2026–2029 : l'AVOP renouvelle sa gouvernance et renforce son action en santé mentale, addictions et précarités

Le Mont-sur-Lausanne, le 5 juin 2025 – **Réunie hier en Assemblée des délégué·e·s, l'AVOP a adopté ses axes stratégiques pour 2026-2029, élu un nouveau comité et désigné Anne-Catherine Lyon à sa présidence, en succession de Tristan Gratier. Dans le domaine de l'accompagnement des adultes, un nouveau bureau dédié à la santé mentale, aux addictions et aux précarités a été créé, soulignant l'importance croissante de ces enjeux.**

Rassemblant une centaine de représentant·e·s des institutions membres, l'Assemblée 2025 des délégué·e·s de l'AVOP a marqué la fin de la législature en cours et le départ de Tristan Gratier, président depuis 2020, qui a choisi de ne pas se représenter. Durant son mandat, l'association a connu une évolution significative, portée par la refonte de ses axes stratégiques et le renforcement des conditions-cadres du secteur, notamment à travers la tenue des Assises du secteur social parapublic vaudois. « Je quitte l'association avec le sentiment d'avoir atteint les objectifs que je m'étais fixés et la conviction qu'elle est désormais solidement ancrée dans son rôle faîtier, prête à relever les enjeux à venir du secteur », a-t-il déclaré.

Pour la prochaine législature associative 2025-2029, la présidence a été confiée à Anne-Catherine Lyon, membre du comité de l'Association Le Foyer, présidente du conseil de fondation de la HETSL et ancienne Conseillère d'État vaudoise en charge de la formation, de la jeunesse et de la culture. Elle apporte à l'AVOP une solide expérience institutionnelle et un engagement profond pour les politiques sociales. « Pour moi, renforcer le secteur social parapublic, c'est avant tout soutenir celles et ceux qui œuvrent au quotidien auprès des plus fragiles, en leur donnant les moyens de réussir et de se renouveler face aux défis d'aujourd'hui », a-t-elle souligné à l'issue de son élection.

Un bureau « Santé mentale, addictions et précarités » voit le jour

En réponse à une demande des institutions membres, l'Assemblée des délégué·e·s a adopté à l'unanimité une modification statutaire visant à mieux distinguer deux approches jusque-là regroupées : le handicap d'une part, et la santé mentale, les addictions et les précarités d'autre part. Déjà différenciées dans la pratique, ces missions bénéficient désormais d'une reconnaissance statutaire, avec la création d'un septième bureau assurant une représentation équitable des 15 institutions concernées.

Le nouveau comité de l'AVOP se compose de :

- **Anne-Catherine Lyon** (Association Le Foyer), présidente de l'AVOP ;
- **Alejandro Martinez** (Cité du Genévrier) président du Bureau de l'accompagnement et des alternatives pour adultes ;
- **Julien Maret** (Fondation Bartimée), Président du Bureau Santé mentale, addictions et précarités (nouveau) ;
- **Jean-Pierre Imhoff** (Fondation Petitmaître), Président du Bureau de l'éducation sociale ;
- **Frédéric Pralong** (Fondation de Verdeil), Président du Bureau de la pédagogie spécialisée ;
- **Gilles Lugrin** (Fondation Accueil à Bas Seuil, ABS), Président du Bureau ressources humaines,
- **Stéphanie Saudan** (Institution de Lavigny), Présidente du Bureau finances *;*
- **Dominique Praplan** (Eben-Hézer Lausanne), Président du Bureau communication.

Feuille de route 2026-2029 : fruit d'un processus stratégique collectif

Lors de son Assemblée des délégué·e·s, l'AVOP a présenté les axes stratégiques pour la législature 2026-2029, élaborés dans un cadre de concertation large associant l'ensemble de ses organes. La Chambre des directeurs, qui a préavisé ces orientations, a joué un rôle clé dans leur définition. Ces axes, au nombre de neuf, répondent aux enjeux majeurs du secteur social parapublic vaudois :

- Représenter et défendre les prestations et missions du secteur de l'éducation sociale,
- Représenter et défendre les prestations et missions du secteur de la pédagogie spécialisée,
- Représenter et défendre les prestations et missions des secteurs handicap, santé mentale et addictions,
- Veiller à l'attractivité du secteur en renforçant les compétences et l'employabilité,
- Défendre un financement et des outils de gestion adaptés aux besoins,
- Renforcer la communication interne et externe,
- Améliorer et adapter la gouvernance,
- Développer la représentation et la défense des intérêts des institutions membres,
- Soutenir les secteurs recherche, développement et innovation.

L'AVOP va déployer ce programme dans le cadre de la prochaine législature avec son comité.

À propos de l'AVOP

L'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) représente 61 institutions membres employant environ 8000 personnes et accueillant ou soutenant plus de 6000 résident·e·s ou bénéficiaires dans les domaines de l'éducation sociale (protection de l'enfance), de la pédagogie spécialisée, du handicap et de la santé mentale et des addictions. L'AVOP est membre d'INSOS Suisse.